

Darmanin : gouverner, c'est se rendre sur place ! Ministre ou démagogue en campagne pré-électorale ?

écrit par Maxime | 17 août 2020



Quelle étrange conception de sa fonction ministérielle a Gérard Darmanin : celui-ci ne chercherait-il pas à être vu le plus possible, vu des caméras, des journalistes, de la population ?

Ne serait-il pas en précampagne électorale pour 2022 cet homme-là ?

Les articles de presse de cet été sont typiquement titrés : *"tel événement a eu lieu, Darmanin se rend sur place"*.

Cela doit coûter bien cher en frais de déplacements cette histoire. Puisque le ministre ne se déplace pas seul mais avec des agents chargés de sa sécurité et sur tout le territoire national.

Et est-ce bien son rôle au regard de la Constitution ? Celle-ci charge en effet les ministres d'un rôle avant tout

administratif consistant à adopter les actes nécessaires à l'exécution des lois et exercer le pouvoir réglementaire exécutif. Ils sont chargés d'adopter les actes administratifs applicables en France et d'impulser une politique nationale en soumettant au Parlement des projets de lois.

Parcourir le territoire pour être sous les feux des projecteurs au moindre événement ne fait pas partie de la fonction ministérielle selon la Constitution.

La Constitution charge le gouvernement d'une politique d'action et non de la représentation locale de l'Etat.

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur>

Les articles 19 à 23 de la Constitution sont clairs à ce sujet. Le ministre n'a pas fonction à faire de la figuration sur le terrain, à profiter des faits divers pour faire des "déclarations", se faire remarquer afin de donner l'impression d'incarner l'autorité quand tout va de travers, etc.

ARTICLE 19.

Les actes du Président de la République autres que ceux prévus aux articles 8 (1^{er} alinéa), 11, 12, 16, 18, 54, 56 et 61 sont contresignés par le Premier ministre et, le cas échéant, par les ministres responsables.

Titre III – LE GOUVERNEMENT

ARTICLE 20.

Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation.

Il dispose de l'administration et de la force armée.

Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50.

ARTICLE 21.

Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale. Il assure l'exécution des lois. Sous réserve des dispositions de l'article 13, il exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils et militaires.

Il peut déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres.

Il supplée, le cas échéant, le Président de la République dans la présidence des conseils et comités prévus à l'article 15.

Il peut, à titre exceptionnel, le suppléer pour la présidence d'un conseil des ministres en vertu d'une délégation expresse et pour un ordre du jour déterminé.

ARTICLE 22.

Les actes du Premier ministre sont contresignés, le cas échéant, par les ministres chargés de leur exécution.

Alors que se passe-t-il ? Darmanin cherche-t-il à faire un tour de France pour donner à son été 2020 un petit air de vacances ?

N'a-t-on pas dans chaque département une autorité déconcentrée nommée PREFET censée représenter l'Etat et plus spécialement le ministre de l'Intérieur ?

D'ailleurs, il paraît que toute une administration étatique locale travaille au service de ce monsieur ou de cette dame, on appellerait ça... la PREFECTURE ?

Paraît même que Napoléon aurait créé ça en.... 1800 !

Et y'en qui disent qu'avant, quand les Rois gouvernaient, y paraît qu'y avait des INTENDANTS !

Et même, et même, que les livres d'Histoire qu'ils disent qu'à l'époque de Charlemagne, qu'y avait, les MISSI DOMINICI !

Il est bien clair que le ministre de l'Intérieur n'a pas vocation à multiplier les déplacements sur le terrain puisque dans chaque département, il dispose d'un représentant.

<https://www.vie-publique.fr/fiches/20169-role-du-prefet-departement>

Le préfet reste le **“dépositaire de l'autorité de l'État dans le département”**. Il demeure **responsable de l'ordre public** : il détient des pouvoirs de police qui font de lui une “autorité de police administrative”. Il est le **représentant direct du Premier ministre et de chaque ministre dans le département**.

Si l'institution préfectorale existe, c'est précisément parce que la France a choisi de s'organiser ainsi afin de permettre, dans une conception jacobine, que l'impulsion en matière réglementaire vienne de Paris, d'une institution ministérielle unique pour tout le territoire. Et il y a fort à faire pour qui veut restaurer la sécurité en France en modifiant les lois et décrets adoptés ces dernières années...

Il serait temps par exemple de restaurer la légitime défense des policiers :

<https://resistancerepublicaine.com/2016/12/08/enorme-deputes-et-senateurs-ont-vote-une-loi-interdisant-la-legitime-defense-aux-policiers/>

Or, Gérald Darmanin a-t-il vraiment l'intention de s'atteler à cette tâche?

Il est permis d'en douter tant le ministre ne semble pas

désireux de rester dans son bureau. Il semble avoir la "bougeotte".

Peut-être trouve-t-il l'atmosphère parisienne un peu pesante compte tenu de l'indignation qu'a soulevée sa nomination par ceux qui lui reprochent une attitude inadéquate vis-à-vis de certaines femmes :

<https://madame.lefigaro.fr/societe/il-ne-peut-rester-ministre-de-linterieur-la-demission-de-gerald-darmanin-demandee-dans-deux-tribunes-240720-181878> .

<https://resistancerepublicaine.com/2018/11/27/darmanin-sy-voit-deja-malgre-son-histoire-de-fesses-pendant-gare-au-pourvoi-en-cassation/>

On apprend ainsi que Darmanin était à Martigues le 5 août pour une histoire de feu...

<https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6068411/feu-a-martigues-gerald-darmanin-martine-vassal-et-pierre-dartout-sur-place.html>

Et le préfet de région y était aussi ! Ça ferait pas un peu double emploi ???

Le ministre s'est ensuite inquiété des dégâts provoqués, se montrant "certes satisfait du peu de blessés, mais les maisons sinistrées ou calcinées sont aussi des drames, comme c'est aussi un drame pour la biodiversité".

Amen ! en voilà un bon ministre !

Enfin est-ce vraiment son travail ? Mais il est content, il a son article dans la presse et on oublie les "histoires de fesses"...

Le 16 août, il est à St Dizier à propos d'un règlement de comptes tchéchène.

<https://www.lavoixdelahautemarne.fr/actualite-6893-reglement-d-e-compte-tchetchene-le-ministre-de-l-interieur-a-saint-dizier>

Parlera-t-il d'islamisation, les Tchétchènes étant la minorité musulmane russe ? D'immigration ? Annoncera-t-il un texte à ce propos ?

Bah non, apparemment ! Selon la "voix de la Haute Marne", il va évaluer le dispositif mis en place par la préfecture... N'est-ce pas le travail du préfet, chef des services préfectoraux, là encore ?

C'est dans ce contexte que le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, doit se rendre demain sur place pour rencontrer et évaluer le dispositif mis en place par la préfecture de Haute-Marne. En effet, un dispositif de sécurité renforcé a été mis en place pour mettre un terme à la vendetta.

Le 6 août, Gérard Darmanin était au Mans : un policier venait d'être tué.

On s'étouffe : le seul but de son déplacement était de venir "témoigner de son respect" !!

Aucune annonce donc en vue de modifier la loi pour restaurer l'autorité de la police et élargir la possibilité pour un policier d'utiliser plus facilement ses armes...

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/le-mans-72000/policier-tue-au-mans-gerald-darmanin-se-rend-sur-place-6929894>

L'occasion était pourtant rêvée de le faire... A quoi joue-t-il ?

Le 25 juillet, c'était un déplacement à Nice à propos de l'insécurité.

<https://www.parismatch.com/Actu/Politique/Insecurite-a-Nice-Castex-Darmanin-et-Dupond-Moretti-se-rendent-sur-place-1695761>

Même topo, aucune annonce précise, des déclarations musclées mais aucune annonce de texte à venir, de règle à changer, bref rien de concret.

“Nous assistons à une crise de l’autorité. Il faut stopper l’ensauvagement d’une certaine partie de la société. Il faut réaffirmer l’autorité de l’État, et ne rien laisser passer”, a insisté de son côté M. Darmanin dans une interview au Figaro. Déjà venu dans la capitale azurée jeudi, le ministre de l’Intérieur avait adopté la même posture martiale en promettant de “faire plier ceux qui veulent faire plier la République” et en dénonçant “une minorité d’emmerdeurs qu’il faut absolument confondre par la loi”.

Bon, au moins, il est un peu question d’utiliser la loi, alors admettons que pour ce coup-ci, ça passe !

Mais le 21 juillet, c’est un déplacement pour un accident de la circulation sur l’A7. Et là, on commence vraiment à se demander ce que fait le ministre sur place, cherche-t-il à profiter de l’émotion ambiante compte tenu de la mort de 5 enfants à cette occasion ? Un peu de pathos pour donner l’impression d’être une personne sensible et aucunement un manipulateur ?

***le ministre de l’Intérieur
déploie un “accident
particulièrement dramatique”***

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/accident-d-albon-le-ministre-de-l-interieur-gerald-darmanin-vient-d-arriver-sur-place-1595285485>

C'est effectivement triste mais la France paie-t-elle une bonne dizaine de milliers d'euros par mois, plus tous les avantages accessoires, Gérard Darmanin pour faire ce genre de déplacements et déclarations aussi plates qu'inutiles ?

D'autant plus qu'il n'était pas seul sur les lieux...

Le ministre de l'Intérieur et le ministre délégué en charge des transports sont arrivés ce mardi sur les lieux de l'accident mortel à Albon dans la Drôme. Ils étaient accompagnés de la déléguée interministérielle à la sécurité routière.

Le préfet de la Drôme, le procureur de la République de la Drôme et le président de Vinci Autoroutes étaient également présents.

La présence du préfet aurait suffi à montrer l'attention de l'Etat à ce qui reste un accident dont les circonstances n'étaient pas élucidées...

Un accident reste fortuit et casuel, ce n'est pas parce qu'un conducteur a eu son attention relâchée pour une raison inconnue que tous doivent en subir les conséquences en baissant les limites de vitesse par exemple... Bon et puis de toute façon, il n'avait rien annoncé allant dans ce sens semble-t-il !

Tous ces déplacements auraient très bien pu être évités et remplacés par de simples communiqués d'ailleurs – spécialement à l'heure des réseaux sociaux.

Mais il faut être vu, tacler ses adversaires au moins apparents comme Martine Aubry à Lille. Cette fois-ci, Darmanin annonçait le renfort de 60 policiers pour lutter contre les zones de non droit.

<https://www.lavoixdunord.fr/846951/article/2020-08-02/gerald-d-armanin-en-visite-l-hotel-de-police-de-lille-sud-ce-dimanche>

Mais aucune annonce quant au renforcement éventuel de leur pouvoir, qui dépend pourtant de l'initiative gouvernementale afin de soumettre à un Parlement dont le vote est acquis d'avance un projet de loi visant à restaurer l'autorité de la police.

Ne serait-ce pas le rôle du ministre de l'Intérieur, précisément, que de faire ce genre d'annonce, son rôle et même sa responsabilité ? Oups, le mot qui fâche !

Même configuration à Montpellier, où Darmanin joue les procureurs cette fois-ci.

Prétendant apporter son soutien à des policiers blessés, il ne se serait pas déplacé semble-t-il mais simplement twitté :

“Gérald Darmanin a apporté son soutien aux [trois policiers blessés lors d'un contrôle routier ce samedi 1er août](#), sur l'avenue des Moulins. Dans un tweet le ministre a condamné des “faits inacceptables”.

*3 policiers ont été blessés ce matin dans l'Hérault suite à un refus d'obtempérer. Soutien total à nos agents qui agissent au quotidien pour nous protéger. L'auteur de ces faits inacceptables a été interpellé et placé en garde à vue.
Cc [@prefet34](#)*

– Gérald DARMANIN (@GDarmanin) [August 1, 2020](#)“

<https://www.midilibre.fr/2020/08/01/montpellier-darmanin-appor-te-son-soutien-aux-policiers-blesses-lors-dun-controle-9003689.php>

Là encore, on se demande si Darmanin est informé de l'action de ses prédécesseurs, s'il connaît l'état du Droit en la matière ou si ses déplacements permanents et apparemment inutiles ne sont pas un prétexte pour fuir ses responsabilités

à ce sujet ?

La Constitution prévoit bien que le gouvernement doit agir, et non simplement commenter, se lamenter, exprimer sa solidarité ou une douleur feinte !

Car comment ces prétendues lamentations auraient-elles un semblant de sincérité si rien n'est entrepris pour trouver concrètement une réponse à ces situations ?